



Arrêté de restriction de circulation à l'occasion du déroulement d'une randonnée pédestre et VTT familiale empruntant la voie publique

Le Maire de Zutkerque

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
Vu l'avis de la MDADT du Calais, 5 rue Berthois, 62100 Calais
VU la demande présentée par l'association "APE école publique de Zutkerque" à l'occasion de la randonnée pédestre et VTT familiale devant se dérouler le dimanche 19 mars 2023 ;
Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée randonnée pédestre et VTT familiale, de réglementer la circulation comme suit:

Le dimanche 19 mars 2023, la circulation sera modifiée dans les rues de la commune selon l'itinéraire ci-joint.

Article 2: Pendant la durée de la randonnée, la circulation pourra s'effectuer avec prudence à la vitesse d'un "homme au pas", lorsque vous rencontrerez des piétons ou des cyclistes.

Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Zutkerque.

Article 4: la Monsieur Le Maire, le demandeur, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié.

Sous réserve du Respect du Code la
Route pour les participants de la
randonnée et des usagers de la route
Le 3 mars 2023
Pour le Président du Conseil
départemental,

Fait à Zutkerque, le 24 février 2023,
Le Maire,

Pour le Maire Empêché
L'Adjoint Délégué

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification

le 07/03/2023

Le Maire, Daniel DUNEZ



Signé électroniquement par
Christophe DUHAUT
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
du Calais



DURIEZ Daniel